



Grand du 21/04/2023

Pôle Service aux Entreprises

Monsieur Hamdi TOUDMA
Maire
Mairie de LONGLAVILLE
18 place du 24 juillet 1897
54810 LONGLAVILLE

Affaire suivie par : Yves SCHULTZ
Tél : 03 83 85 54 37
E-mail : y.schultz@nancy.cci.fr
N/Réf : YSC - 04/23-006

Nancy, le 18 avril 2023

Objet : Modification n°1 du PLU de la commune de Longlaville
Avis de la CCI Grand Nancy Métropole

Monsieur le Maire,

Je me réfère à votre courrier en date du 14 avril 2023 par lequel vous me transmettez, dans le cadre des dispositions de l'article L.153-401 du code l'urbanisme, le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Longlaville.

Une lecture attentive par mes services de l'ensemble des pièces transmises, nous a permis de bien prendre note des motivations qui vous ont conduit à engager cette procédure.

Nous prenons acte du fait que cette procédure a notamment pour objet de passer la parcelle AB 0060 (1 ha) actuellement en zone d'activité UX au lieu-dit « Wagonnage », en zone UB pour la réalisation d'un projet mixte habitat et services et la zone d'urbanisation à long terme 2AU (1,3 ha) au lieu-dit « Le Vilé » en zone à urbaniser à court terme 1AU pour la réalisation de logements sociaux et seniors.

Considérant que l'économie générale du document demeure inchangée, la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle n'a **aucune remarque particulière à formuler** concernant le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Longlaville.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
François PELISSIER